



HAL
open science

Master Lettres

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Lettres. 2013, Université Paris Diderot - Paris 7. hceres-02029353

HAL Id: hceres-02029353

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029353>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Lettres

de l'Université Paris 7
Denis Diderot

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Paris 7 - Denis Diderot

Académie(s) : Paris

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Lettres

Domaine : Arts, lettres, langues (ALL)

Demande n° S3MA140006678

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Université Paris 7 - Denis Diderot: Paris 13e.
- Délocalisation(s):/
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

Présentation de la mention

Le master mention *Lettres* est constitué de trois spécialités : une spécialité recherche *Lettres, arts, pensée contemporaine* ; une spécialité *Métiers de l'enseignement* ; et une spécialité professionnelle *Professionnels de l'écrit*. Son champ disciplinaire couvre les lettres (littératures française et comparée, littératures anciennes) en relation avec les arts (théâtre, cinéma, musique, arts plastiques) et les sciences humaines, dans une perspective pluridisciplinaire et une orientation vers la théorie contemporaine.

La spécialité *Lettres, Arts, Pensée contemporaine*, en M1 et M2, présente trois parcours *Littérature, histoire et société, Littératures, théories, modernités, Littérature, esthétique, arts, études comparatistes*, qui préparent aux métiers de la recherche (ainsi que, indirectement, à l'agrégation).

La spécialité *Métiers de l'enseignement* est proposée en M1, puis M2 et prépare au concours du CAPES. Elle n'est pas évaluée dans le cadre de cette campagne.

La spécialité *Professionnels de l'écrit* est une création qui sera offerte en M2 à partir de la rentrée 2013.

Le M1 est commun aux spécialités *Lettres, Arts, Pensée contemporaine* et *Professionnels de l'écrit*. Des passerelles existent entre les spécialités.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention a été restructurée, les spécialités antérieures devenant des parcours au sein de la spécialité *Lettres, Arts, Pensée contemporaine*. La création de la spécialité *Professionnels de l'écrit* correspond à un souci de professionnalisation. La réorganisation du master ne modifie pas en profondeur l'offre précédente puisque, en définitive, la mention devient spécialité, et les anciennes spécialités deviennent des parcours. Elle permet cependant d'établir un équilibre entre une spécialité recherche et deux spécialités professionnelles. Le projet pédagogique quant à lui reste cohérent et le projet de spécialité *Professionnels de l'écrit* est pertinent. Les compétences attendues à la fin de la formation (réflexion, capacités rédactionnelles, expression, ouverture, mise en œuvre d'un projet, culture générale, avec un centrage sur le contemporain) sont en adéquation avec les débouchés envisagés : métiers de l'enseignement, de la culture, de la rédaction, de la recherche. La structure est claire, l'organisation pertinente, des passerelles sont prévues. Les mutualisations sont nombreuses : à l'interne (tronc commun en M1 ; séminaires accessibles à la fois au M1 et M2 ; mutualisations avec d'autres masters de Paris 7 (mention *Cinéma documentaire médias* et mentions d'études anglophones et d'histoire et civilisation comparée) ainsi qu'à l'externe (avec Paris 3, Paris 13, Paris, l'EHESS). Un enseignement en langues vivantes est obligatoire, mais la formation en TICE semble peu développée, y compris dans la spécialité professionnelle. Des conférences professionnelles sont proposées en M1. Un stage est possible. La politique des stages reste cependant floue et peu volontariste. Un enseignement de soutien est proposé, facultativement, en M1 (méthodologie de la recherche).

Cette mention de master est, de par sa spécificité (orientation pluridisciplinaire et contemporaine), bien identifiée dans le champ des études littéraires. Elle est très solidement adossée à la recherche, en particulier du fait de ses liens avec l'équipe d'accueil EA 4410 (CERILAC, Centre de recherche et d'études interdisciplinaires de l'UFR ALC), et des synergies qu'elle entretient avec d'autres équipes (Paris 1, Paris 3, Ecole normale supérieure, Ecole normale supérieure de Lyon). Les étudiants sont amenés à participer à des séminaires de recherche et ils conduisent un projet de recherche aboutissant à la rédaction et à la soutenance d'un mémoire (pour la spécialité *Lettres, Arts, Pensée contemporaine*). L'adossement aux milieux socio-professionnels est modeste, mais réel pour la spécialité *Lettres, Arts, Pensée contemporaine* (par le biais de conférences). Pour ce qui est de la spécialité *Professionnels de l'écrit*, elle prévoit un adossement solide aux milieux socio-professionnels. La spécialité *Lettres, Arts, Pensée contemporaine* a de nombreux partenariats internationaux, mais leur nature reste floue. Si la mobilité étudiante est encouragée, elle paraît finalement trop peu pratiquée.

La formation est attractive : ses effectifs sont stables. Le taux de réussite en M1 est en augmentation et atteint 67,72 %. Celui de M2 est de 52,57 %. Le taux de poursuite en doctorat est faible et en baisse (5,04 %). Le taux de réussite au CAPES est bon. La spécialité *Professionnels de l'écrit* table sur de nombreux débouchés en région parisienne.

L'équipe pédagogique est nombreuse, expérimentée. Elle comporte des enseignants de cinq sections du CNU (8^e, 9^e, 10^e, 17^e, 18^e), ce qui témoigne de la pluridisciplinarité de la formation. Le pilotage est assuré par un conseil de perfectionnement et un conseil pédagogique. Les modalités pédagogiques ne sont pas décrites très précisément. Il n'y a pas de procédure d'évaluation des enseignements au niveau de l'établissement et la mise en place d'un questionnaire, au niveau de la mention, est récente.

Les recommandations de l'AERES ont été partiellement suivies (réflexion sur les débouchés, réorganisation des spécialités). Certaines recommandations n'ont pas été suivies (la distinction entre cours et séminaire est maintenue, tout comme l'ouverture des séminaires à la fois aux étudiants de M1 et de M2 ou la validation d'un séminaire par simple assiduité). Dans l'ensemble, le dossier (y compris les fiches RNCP et l'annexe descriptive au diplôme) est sérieux, même s'il manque des données, en particulier concernant l'insertion professionnelle.

- Points forts :

- Bonne formation à la recherche et aux métiers de l'enseignement, dans une perspective pluridisciplinaire.
- Le master est porté par une équipe pédagogique nombreuse et expérimentée, et son adossement à la recherche est très solide.
- Forte attractivité.
- Des possibilités d'échanges à l'international très intéressantes et variées.
- Une réflexion sur l'ouverture des débouchés et la professionnalisation est en cours.



- Points faibles :
 - Malgré le projet de création d'une spécialité *Professionnels de l'écrit* la professionnalisation reste un point faible.
 - L'évaluation des enseignements est peu développée.
 - Les informations concernant le devenir des étudiants manquent.
 - La formation en TICE est peu développée.

Recommandations pour l'établissement

La formation en TICE serait à développer. L'évaluation des enseignements pourrait être organisée plus systématiquement. La mise en place de procédures rigoureuses pour le suivi des étudiants et de leur devenir professionnel serait utile. La réflexion sur la professionnalisation devrait être poursuivie.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B



Evaluation par spécialité

Lettres, arts, pensée contemporaine

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 7 - Denis Diderot.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Lettres, Arts, Pensée contemporaine* (LAC) est une spécialité à finalité recherche, débouchant sur la poursuite d'études en doctorat et l'agrégation. Elle s'organise en trois parcours, différenciés en M2 : *Littérature, histoire et société, Littératures, théories, modernités, Littérature, esthétique, arts, études comparatistes*. La formation est fortement pluridisciplinaire et associe littérature et sciences humaines (philosophie, psychanalyse, anthropologie,...). L'étudiant est amené à suivre des cours et des séminaires et à rédiger et soutenir deux mémoires, l'un en M1, l'autre en M2.

- Appréciation :

La spécialité LAC offre une solide formation à la recherche, orientée vers le théorique et le contemporain, caractérisée par une large ouverture disciplinaire, adossée à une équipe d'accueil reconnue et portée par une équipe pédagogique nombreuse et expérimentée. La formation scientifique est de haut niveau. L'organisation des parcours est cohérente en fonction d'infléchissements pertinents en M2 : *Littérature, histoire et société* étant plus tournée vers la théorie ; *Littératures, théories, modernités* vers l'histoire ; *Littérature, esthétique, arts, études comparatistes* plus interdisciplinaire et comparatiste. S'il n'existe pas de politique de stages, si la professionnalisation reste centrée sur les métiers de la recherche (voire l'enseignement), on note cependant l'organisation de conférences d'orientation professionnelle en M1. La formation en TICE est peu présente. Les langues vivantes, en particulier pour le parcours comparatiste, sont en revanche obligatoires. Les échanges internationaux sont favorisés.

La formation attire de nombreux étudiants. Les données concernant l'insertion professionnelle manquent. Le taux de poursuite en doctorat est en baisse (de 17,76 % en 2007-2008 à 5,04 % pour 2011-2012). Les données concernant le suivi des étudiants après le diplôme sont lacunaires.

L'équipe pédagogique est nombreuse, diversifiée, expérimentée et bien adaptée à la dimension pluridisciplinaire affichée de la spécialité, les modalités pédagogiques sont claires.

- Points forts :

- Cette spécialité constitue une formation à la recherche de haut niveau, bien structurée et attractive.
- L'adossement à l'équipe d'accueil est solide.
- L'ouverture disciplinaire et théorique constitue un point fort de cette formation.
- Cette spécialité propose d'intéressantes possibilités d'échanges internationaux.



- Points faibles :
 - La professionnalisation reste limitée.
 - Le taux de poursuite en thèse est en baisse notable.
 - Le suivi du devenir professionnel des étudiants reste peu développé et ne permet pas de savoir ce que deviennent ceux qui ne poursuivent pas en doctorat.
 - L'enseignement des TICE paraît peu développé.

Recommandations pour l'établissement

La réflexion sur la professionnalisation, menée au niveau de la mention, doit être poursuivie au niveau de la spécialité, étant donné la baisse des inscriptions en thèse. Des procédures précises de suivi du devenir professionnel des étudiants restent à mettre en place. Les TICE pourraient être plus présentes dans la formation.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Professionnels de l'écrit

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 7 - Denis Diderot.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Professionnels de l'écrit*, dont l'ouverture est prévue pour 2013, propose en M2 une formation en alternance qui a pour objectif de répondre aux besoins des administrations, des collectivités territoriales, des entreprises, en experts de l'écrit. Elle est organisée en deux volets : "savoirs" (180 heures de cours) et "savoirs-faire" (240 heures d'ateliers). Un mémoire de fin d'étude, évalué par un universitaire et un professionnel, est prévu en fin d'année.

- Appréciation :

Le projet est intéressant et ambitieux. Cette spécialité, qui prévoit des stages et une formation en alternance, est fortement professionnalisée. L'organisation de la formation est cohérente et une participation importante de professionnels est prévue. Des mutualisations sont envisagées avec le master professionnel *Journalisme scientifique* de Paris 7. La présentation du projet soulève cependant des questions : la politique des stages n'est pas clairement définie ; les débouchés de la formation sont très larges et ne sont pas en adéquation avec la liste (provisoire) des intervenants professionnels (plutôt orientés vers le journalisme) ; les ateliers multimédia (28 heures + 16 heures) bénéficient-ils d'un horaire suffisant ?

- Points forts :

- La professionnalisation et la formation en alternance.
- L'organisation en deux blocs, claire et pertinente (« savoirs », « savoirs-faire »).
- La mutualisation avec le master *Journalisme scientifique*.

- Points faibles :

- Les débouchés ne sont pas définis assez précisément.
- Le volume horaire dévolu à la formation en multimédia paraît faible.
- La liste des intervenants professionnels n'est pas assez diversifiée, si on la compare avec la grande diversité des débouchés envisagés.

Recommandations pour l'établissement

Cette spécialité devrait être encouragée car elle répond à un véritable besoin de professionnalisation. Cependant ses objectifs en termes de débouchés (et de préparation aux concours de la fonction publique) gagneraient à être clairement définis ; la liste des intervenants professionnels pourrait être à l'inverse plus diversifiée. Le positionnement par rapport au master *Journalisme scientifique* serait peut-être à clarifier, et l'amplitude des échanges (en particulier au niveau des intervenants professionnels) à moduler en fonction de la spécificité des deux formations. La politique des stages devrait être précisée et l'enseignement en multimédia étoffé.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : SO
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Métiers de l'enseignement

L'AERES n'évalue pas les spécialités « métiers de l'enseignement ».



Observations de l'établissement

Le Président

PIVB/NC/YM - 2013 - 183

Paris, le 18 juillet 2013

M. Jean-Marc GEIB
Directeur de la section formations
AERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Monsieur le Directeur,

L'université se réjouit de la bonne évaluation globale de ses diplômés par les experts de l'AERES. Contrairement à l'évaluation de l'offre de formation menée en 2008, la présente campagne n'a pas donné lieu à une notation unique par diplôme. Ainsi, pour chacun des diplômés, un certain nombre de critères ont été notés : 76% de nos formations ont obtenu une note A+ (12%) ou A (64%) sur le critère du projet pédagogique. Ces notes ont été attribuées à des formations témoignant d'un contenu et d'une structure solides, riches et cohérents, ce dernier argument signifiant en particulier une bonne intégration de tous les parcours de licences ou de toutes les spécialités de master au sein d'une même mention. En outre, la bonne progressivité, l'adéquation entre contenu pédagogique et objectifs de la formation, ainsi que l'ouverture transdisciplinaire ont été particulièrement bien évaluées. Pour les licences en particulier, les experts ont également été attentifs au respect du volume horaire réglementaire (ISOOh sur 3 ans) ainsi qu'aux formations privilégiant le contrôle continu. Du côté des masters, les efforts de mutualisation d'enseignements favorisant le tronc commun, tout comme une bonne articulation entre M1 et M2 et un adossement solide à la recherche ont été soulignés par l'AERES tous domaines confondus.

Concernant l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, les résultats sont un peu plus mitigés avec une répartition équivalente entre les notes A et B (39% pour chaque). S'agissant de la poursuite d'études en particulier, la variété des débouchés, en particulier après la licence, a été évaluée favorablement. En revanche, parmi les points à améliorer, les experts relèvent la faiblesse, voire l'absence de lien avec l'OVE pouvant notamment conduire à l'absence de suivi des étudiants sortis du cursus avec ou sans diplôme. De même, certaines données relatives à la poursuite d'études font partie des points à améliorer : le faible taux de poursuite dans un master Paris Diderot pour certaines licences générales, ainsi qu'un faible taux de poursuite en doctorat pour certains masters à finalité recherche.

Le critère spécifique aux licences professionnelles des liens avec les milieux professionnels a remporté une large majorité de notes A (72%). Cette bonne évaluation est justifiée par la diversification des entreprises d'accueil ou une forte implication des professionnels dans les enseignements. Les évaluations encouragent les équipes à formaliser de façon plus systématique ces liens avec les professionnels par l'établissement de conventions de partenariat, ce que nous nous engageons à réaliser promptement. Nous avons également noté la recommandation formulée par l'AERES de nous doter de moyens d'évaluation renforcés au niveau de l'établissement. Ce sera pour nous un objectif majeur.

Nous avons naturellement examiné en priorité les avis les plus défavorables afin de réexaminer dans des délais très brefs notre offre de formation se rapportant à ces maquettes. C'est sur le pilotage des formations que l'évaluation est la moins bonne avec 45% de notes B et 13% de notes C. Les principaux écueils repérés par les experts relèvent notamment d'un sous-encadrement pédagogique, de l'absence de conseil de perfectionnement ou, quand il existe, des lacunes dans sa composition (absence de représentants étudiants, d'extérieurs, de professionnels du secteur concerné). De plus, ont parfois été soulevés un soutien administratif trop faible, des dispositifs de pilotage trop « éclatés » pouvant donner lieu à un manque de coordination au sein d'une mention ou révélant un manque de communication entre différentes disciplines, ou encore remettant en question la pertinence du rattachement d'une spécialité à une mention de master.

Pour la plupart des évaluations, les réflexions des experts et les conseils dispensés ont été constructifs ; des remaniements immédiats ont été inclus dans certaines de nos réponses, nous y reviendrons. Quelques réflexions nous ont semblé plus problématiques et certaines évaluations posent réellement problème. Un échange a ainsi dû être organisé avec l'AERES.

La première difficulté est de portée générale : notre offre de formation, spécialement pour les diplômes de master, a été conçue dans le cadre de la constitution de Sorbonne Paris Cité, établissement dont le périmètre est connu depuis la constitution du PRES éponyme (2009), mais dont l'organisation et le fonctionnement continuent d'être élaborés. Il faut rappeler que pendant la construction de l'offre de formation se sont tenues les Assises de l'enseignement supérieur, suivies de l'affichage par le gouvernement de la politique générale en matière d'organisation de l'enseignement supérieur. Tout au long de ce processus s'est affirmée l'idée de la constitution de communautés d'universités et d'établissements comme un élément fondamental et structurant de l'enseignement supérieur en France, en particulier pour ce qui concerne l'offre de formation. Cette évolution, qui ne fait que poursuivre les efforts déjà engagés par le passé récent dans Sorbonne Paris Cité, a fortement animé les enseignants chercheurs dans leur conception d'une offre de formation de plus en plus cohérente sur notre site Sorbonne Paris Cité.

La perspective d'une forte convergence des formations des établissements partenaires a été intégrée par l'ensemble de la communauté parmi les objectifs à atteindre à court terme, à la demande de la tutelle comme du conseil d'administration du PRES SPC. La préparation de cette convergence, annoncée dès le mois d'octobre 2011, a fortement influencé la construction de notre offre de mentions et de spécialités de master pour le contrat 2014-2018. Elle s'incarne spécialement dans la généralisation des partenariats d'habilitation conjoints tissés entre les mentions et spécialités de master au sein de SPC. Pour Paris Diderot, ce sont plus de 30% de nos spécialités qui ont été conçues ou restructurées dans le cadre d'une co-habilitation. Ce travail de densification des partenariats au sein de SPC n'est pas achevé ; il se poursuivra désormais en fonction des normes nouvelles que fixe la loi ESR et que détailleront les arrêtés d'application relatifs aux diplômes de Licence et de Master. Ajoutons qu'un tel processus de transformation est nécessairement long et que nous sommes en quelque sorte au milieu du gué. Il y a donc lieu de souligner cette instabilité importante du contexte académique et institutionnel qui a constitué l'environnement du travail d'élaboration de notre offre de formation. Cette instabilité a eu de nombreux effets gênants sur nos projets de maquettes, qui ne nous paraissent pas avoir été suffisamment pris en compte par les expertises de l'Agence.

Par exemple, la mise en place des masters MEEF (Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation) portés par les ESPE (École Supérieure de la Pédagogie et de l'Enseignement), qui incarne les difficultés que nous avons rencontrées produites par le télescopage entre les processus d'évaluation des bilans (contrat 2009-2012) et le calendrier des réformes à concevoir simultanément, a entraîné le retrait des spécialités « enseignements » qui figuraient auparavant au sein de nos mentions de master « disciplinaires » (7 spécialités). Pourquoi reprocher à certaines de ces mentions (LLCM) de ne plus mettre en œuvre de « parcours enseignement » ?

L'impression générale suivante est que l'expertise de nos maquettes de diplômes, de master en particulier, s'est inscrite dans un cadrage qui a privilégié une évaluation du bilan du contrat s'achevant. L'approche semble logique et devrait entraîner l'adhésion de la communauté. Il nous semble qu'elle a néanmoins été instruite au détriment du projet. L'offre de master de Paris Diderot compte un grand nombre de mentions et/ou spécialités en très forte restructuration, notamment du fait de la mise en cohérence de ces formations au niveau SPC. Pour certaines d'entre elles, l'évolution est telle que le dossier constitué pour le prochain contrat relève davantage d'une création (non évaluée par l'AERES) que d'un simple renouvellement. Or, c'est précisément dans le cas des dossiers de ce type que nous constatons une notation à la fois sévère et ignorante de ce contexte particulier (LLCM, Psychologie, Lettres). Ce sont les items « pilotage » qui sont évalués C alors même que le pilotage est l'aspect sur lequel a porté l'effort principal des équipes pédagogiques et des conseils de Paris Diderot. L'établissement a donc demandé le retrait de ces notes. Il serait dommageable que les maquettes qui ont fait beaucoup d'efforts pour répondre aux évolutions institutionnelles en cours se voient pénalisées parce que leurs projets ne sont peut-être pas encore totalement aboutis, du fait même des bouleversements qui sont entrepris.

Pour certaines mentions, l'évaluation surprend en raison du grand nombre d'erreurs ; des incohérences de notation s'en suivent. C'est le cas de la mention « Biologie Cellulaire, Physiologie, Pathologies » (BCPP), pour laquelle nous avons organisé un échange avec l'Agence, et avons obtenu un nouveau rapport qui après correction des erreurs factuelles a permis le retrait des notes C. Nous souhaiterions souligner que cette mention a été particulièrement exposée durant le travail de mise en cohérence de l'offre de formation au niveau SPC. D'abord, en raison du nombre important de partenariats qui la caractérisent ; ensuite, du fait du nombre tout aussi important de spécialités que la mention héberge (14). Elle devenait ainsi symbolique des possibilités de regroupements autour d'un secteur bien identifié. L'évaluation par l'AERES recommande néanmoins l'évolution vers la scission, et la mise en place de deux ou trois mentions distinctes ; anticipant les effets de la prochaine mise en place d'une nomenclature pour les mentions du diplôme de master, les responsables pédagogiques de BCPP ont été particulièrement attentifs à cette recommandation de l'expertise, et proposent d'ores et déjà le passage à deux mentions.

Il existe d'autres mentions pour lesquelles l'incompréhension de l'expertise domine. La spécialité « Energie, écologie, société » (E2S), dont les enseignements n'ont pas encore été ouverts aux étudiants (il n'y a donc aucun « bilan ») et c'est la raison pour laquelle l'item « insertion professionnelle » n'est pas expertisé) se voit ainsi reprocher le choix d'une structure des enseignements de « M2 suspendu » alors qu'elle ne revendique pas ce choix, et que ce dernier ne correspond pas à la SE proposée. Il est exact que la mention ne possède pas son M1 propre. Chaque spécialité s'appuie sur des M I associés en science dure pour la spécialité IPE, et d'une grande variété en sciences humaines et sociales pour E2S. Les spécialités et la mention sont le lieu où l'interdisciplinarité se construit avec des étudiants ayant les bases de leur discipline propre. Il s'agit d'une structure M1-M2 en « Y », somme toute très classique, et non d'une mention « suspendue ». Nous souhaiterions que les mentions et spécialités sans bilan puissent bénéficier d'une évaluation « au fil de l'eau » après au moins deux années de fonctionnement.

Quelques autres exemples significatifs méritent d'être rapidement évoqués.

Pour la licence de géographie, l'avis rendu par l'AERES a mis en évidence plusieurs points majeurs d'incompréhension. On a reproché la faible ouverture aux autres disciplines alors que 3 enseignements hors de la discipline sont proposés dès le L I. L'AERES évalue négativement un parcours Enseignement qui n'est pas proposé dans la maquette et qui semble avoir été confondu avec un parcours Majeure Géographie, Mineure Histoire destiné aux étudiants désireux de se familiariser avec les deux disciplines majeures des concours de l'enseignement d'Histoire/Géographie du secondaire et qui impose donc logiquement des UE optionnelles ET libres dans la diversité des enseignements d'histoire. Les dispositifs d'aide à la réussite, le suivi des étudiants, l'intérêt pour l'avenir des étudiants ont été jugés trop faibles. Pourtant, différentes initiatives ont été mises en place dans le cadre des enseignements de professionnalisation. Enfin, les efforts faits pour proposer des enseignements nouveaux et adaptés aux problématiques actuelles n'ont pas été relevés.

Pour la Psychologie, l'ambivalence de l'évaluation repose sur le paradoxe suivant : ce qui est reproché constitue dans un même temps ce qui a été évalué comme étant notre principale force. La licence et le master de psychologie, dont la très forte attractivité a été soulignée, reposent sur un projet pédagogique cohérent visant à former des psychologues cliniciens dont il est démontré aujourd'hui que l'insertion professionnelle est plus que louable. La formation délivrée en Licence est bien mono-disciplinaire, même si nous ne nions pas la spécificité de notre orientation clinique : la licence demeure généraliste avec notamment plus de 42% des enseignements de la L I réservés aux autres sous-disciplines de la psychologie.

Quant aux soit disant conséquences, on ne peut nous reprocher une absence de passerelles ou de débouchés clairement définis à l'issue de la L3 : l'UFR jusqu'à présent, avec l'aide des services centraux, n'a eu aucune difficulté à accompagner des réorientations qui restent exceptionnelles.

Le parcours tubulaire dénoncé par l'évaluateur allant de la licence au master est en réalité la raison principale de l'attractivité de nos formations au-delà de l'excellence scientifique et de la renommée de son corps enseignant (le projet pédagogique du Master a obtenu la note de A). En effet, la sélectivité de la licence, le sérieux du recrutement de l'équipe pédagogique mesurent la motivation et l'adéquation du projet de l'étudiant à notre formation. Nous rappelons le taux exceptionnel d'abandon en L1 de 6,85% (14 étudiants). Par ailleurs, c'est l'assurance une fois entré en licence d'obtenir un master de psychologie qui nous différencie des autres UFR de notre discipline. Nous rappelons que 96% de nos diplômés de M1 s'inscrivent en M2. 86% d'entre eux seront titulaires l'année suivante du titre de psychologue clinicien.

D'autres évaluations traduisent par contre bien souvent de réelles faiblesses structurelles qui nous ont conduits à des repositionnements portant sur les formations et sur les équipes. Le « retour d'expertise » a joué dans ce cas un rôle moteur extrêmement positif que nous tenons à souligner :

Par exemple, la maquette du Master Biogéosciences (BGS) de l'Université Paris Diderot va évoluer. L'objectif sera d'orienter le Master BGS sur les sciences de l'Environnement et l'écologie au sens large. Cette mention formera de nouvelles générations de scientifiques et de gestionnaires de l'environnement ayant une vision pluridisciplinaire du fonctionnement de la biosphère, en relation avec les composantes sociales, géologiques et biologiques des pressions anthropiques agissant sur l'environnement. Cette pluridisciplinarité nous permettra d'occuper une niche dans ce domaine qui est très peu représenté dans les autres Universités d'Ile-de-France (via des aspects tels que l'ingénierie de l'environnement, la géobiologie, l'approche sociale et géographique des problématiques environnementales), car elle se distinguera des formations Franciliennes déjà existantes en écologie fondamentale et biologie évolutive.

La SE de ce futur Master sera centrée sur les aspects pluridisciplinaires par essence de l'analyse et de la gestion des écosystèmes et de l'environnement. Ce Master déclinera cette pluridisciplinarité en proposant en M1 deux parcours :

- le parcours Géobiologie, représentant l'interface entre les sciences de l'Environnement et les sciences de la Terre, qui débouchera sur le M2 spécialité Recherche "Géochimie, Géobiologie et Environnement" de l'IPGP - Paris Diderot et ensuite sur l'ED de l'Institut de Physique du globe de Paris Diderot ;
- le parcours Environnement, avec deux colorations suivant que les étudiants se destinent ensuite à la spécialité de M2 "Ingénierie biologique pour l'Environnement" de l'UPEC, ou bien à la spécialité de M2 "Espace et Milieux" de Paris Diderot (cette dernière coloration permettant également une passerelle vers le M2 Approche Interdisciplinaire des Energies de demain, spécialité "Energie, Ecologie, Sociétés" de Paris Diderot). La coloration « Espace et Milieux » représentera l'interface entre l'environnement, l'écologie et les sciences sociales, en étant centrée sur des formations à la gestion des territoires et des ressources ; la coloration « Ingénierie biologique pour l'environnement » représentera l'interface entre l'environnement et l'ingénierie écologique, l'agronomie et les biotechnologies.

La mention Santé publique prend également en compte les propositions pertinentes des experts et propose dans ses réponses la fusion de deux spécialités, et la modification de l'intitulé d'une autre spécialité.

Au total, l'Université Paris Diderot reste évidemment très satisfaite de l'évaluation positive de l'AERES pour l'ensemble de son offre de formation. Une large part de ce succès repose certainement sur de nombreuses co-habilitations réussies dans le cadre de Sorbonne Paris Cité, mais aussi avec les établissements voisins (IPGP, UPI, UP4, UP6, UPII, UPI2, ENS, Polytechnique, Observatoire, CNAM) qui permettent de construire des formations réunissant les meilleures expertises. Un fort adossement à la recherche reste un atout déterminant dans l'élaboration de notre offre de master. De nombreuses spécialités à finalité plus professionnelle ou indifférenciée, fonctionnant pour la plupart en apprentissage par alternance, présentent des niveaux d'insertion professionnelle élevés. Elles contribuent, avec nos spécialités recherche au très remarquable positionnement scientifique et socio-économique de nos mentions de Master, qui remporte 89% de A+ et de A

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Vincent Berger



Le Président

EVALUATION DES DIPLOMES : MASTER – Vague D

ACADEMIE : PARIS

Etablissement déposant : Université Paris Diderot

Etablissement(s) co-habilité : -

Mention : Lettres

Domaine : ALL

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation dont notre master Lettres a fait l'objet ainsi que des recommandations qui l'accompagnent et nous nous félicitons des nombreux points positifs dégagés par les évaluateurs. Au risque de les faire oublier quelque peu, nous nous concentrerons, dans les réponses qui suivent, sur les critiques ou les réserves émises afin de compléter l'information des experts, voire des usagers. Il se trouve en particulier que notre UFR, au cours de cette année universitaire qui a suivi la rédaction du dossier, a assez souvent anticipé sur les recommandations formulées dans le rapport.

D'une manière générale, nous reprendrons un à un les critères sur lesquels s'est fondée la notation en distinguant à l'intérieur de chacun d'eux les appréciations qu'il semble regrouper.

1 Evaluation de la mention

• PROJET PEDAGOGIQUE :

Le rapport, très positif au regard de ce premier critère, salue notamment le travail accompli dans le sens de la professionnalisation de nos étudiants, l'adéquation entre les compétences attendues en fin de formation et les débouchés envisagés, ou encore la pertinence de l'organisation et la clarté de la structure.

Les seules réserves formulées à propos du projet pédagogique de la mention concernent la **politique des stages** et la **formation en TICE**. On notera que ces deux points constituent également les deux seules vraies critiques émises à propos du projet pédagogique de la spécialité recherche (cf. 1^{er} paragraphe de l'appréciation).

Ces deux réserves appellent des réponses différentes selon que l'on parle de la spécialité recherche ou de la spécialité professionnelle. C'est pourquoi le lecteur se reportera aux réponses apportées à propos de chacune des spécialités évaluées.

• POSITIONNEMENT DE LA MENTION DANS L'ENVIRONNEMENT SCIENTIFIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

« Si la mobilité étudiante est encouragée, elle paraît finalement trop peu pratiquée. »

« La spécialité [LAPC] a de nombreux partenariats internationaux, mais leur nature reste floue »

Les deux seules réserves portent ici sur une faiblesse relative de la mobilité étudiante et sur un défaut de clarté dans la description des partenariats internationaux. Encore ces réserves ne sont-elles pas reprises au titre des points faibles. Les partenariats sont même présentés comme un point fort : « des possibilités d'échanges à l'international très intéressantes et variées ».

Nous rappellerons sommairement ici quelques points du dossier. Nous sommes engagés dans de nombreux programmes ERASMUS (principaux partenaires : Bologne, les établissements espagnols et anglais) et ces échanges concernent bon nombre de nos étudiants. Nous entretenons des relations de partenariat privilégiées avec des universités

américaines (Johns Hopkins, Notre Dame) via le programme MICEFA. Nous participons également au programme CREPUQ (conférence des recteurs des universités du Québec) et à des échanges bilatéraux avec la Chine et l'Amérique latine (l'Argentine en particulier). La faiblesse relative de la mobilité dans certains programmes s'explique par des raisons d'ordre financier d'abord, parfois aussi d'ordre linguistique.

Notre master accueille en outre bon nombre d'étudiants étrangers, rattachés ou on à des programmes d'échanges.

Enfin, nous accueillons chaque année plusieurs professeurs invités.

• INSERTION PROFESSIONNELLE ET POURSUITE DES ETUDES CHOISIES

« Malgré le projet de création d'une spécialité *Professionnels de l'écrit*, la professionnalisation reste un point faible »

En réponse à cette appréciation qui nous semble trop sévère (cf. également les éléments apportés spécialité par spécialité), nous précisons en premier lieu que la réflexion sur la professionnalisation, engagée depuis plusieurs années déjà dans l'UFR aux niveaux du L et du M et dont témoigne la nouvelle architecture de la mention, a été poursuivie tout au long de cette année universitaire avec une grande intensité (comme on pourra le constater à la lecture de l'ensemble de nos réponses) à la faveur notamment (mais pas seulement) de la mise en place du master Professionnels de l'écrit.

Pour la clarté de la discussion, il nous semble nécessaire de distinguer, au regard du critère qui nous intéresse (insertion professionnelle et poursuite des études choisies), les appréciations qui se situent sur le plan des faits (qu'en est-il réellement, par exemple, de l'insertion professionnelle de nos étudiants ?) et celles qui se situent sur le plan des outils de mesure (sommes-nous en capacité de suivre précisément leur devenir professionnel ou académique ?).

Notre réponse se situera sur ces deux plans, et se fera en deux temps.

Nous répondrons ici sur le plan des outils parce que cette question concerne toute la mention. En revanche, les observations qui se situent sur le plan des faits appellent selon nous des réponses différentes selon la spécialité considérée et n'engagent que celle-ci. Pour ce qui concerne le diagnostic proprement dit, on se reportera donc aux réponses correspondant à chaque spécialité.

Les outils de mesure

« Des procédures précises de suivi du devenir professionnel des étudiants restent à mettre en place. »

Nous souscrivons pour une bonne part à ce jugement qui ne doit pas faire oublier toutefois ni la difficulté générale de constituer des statistiques fiables de ce type à l'échelle d'une université comme Paris Diderot, ni nos propres efforts en ce sens (cf. le dossier lui-même et les lignes ci-dessous), ni bien sûr le simple fait que le suivi des étudiants est un outil au service de l'auto-évaluation d'une formation et non pas un indicateur de sa qualité intrinsèque.

Nous disposons néanmoins depuis peu de statistiques portant sur les étudiants ayant obtenu le diplôme de M2 en 2009. Ces données, produites par l'OVE et le SAOIP, n'étaient pas disponibles lors du rendu de la maquette. Elles ont été mises en ligne dans un document datant de janvier 2013. La limite de ces chiffres réside dans le nombre peu élevé de réponses à l'enquête (58, soit 41%), mais l'université ne peut pas nous en fournir d'autres pour l'instant.

- Taux d'insertion professionnelle : 88%
- Statut : 79% cadres, 7% profession libérale, 19% doctorat financé. Type de contrat : 21 % CDI
- Adéquation formation emploi : 77%

- Secteurs d'activité : 29% entreprises privées, 43 % fonction publique, 14% associations.
- Principaux domaines d'activité : 36% enseignement ; 14 % arts, spectacles et activités récréatives.

Sans être dénuées d'intérêt, les données statistiques réunies par l'Observatoire de la Vie Etudiante, lorsqu'elles sont disponibles, reposent, dans ce cas particulier et de manière générale, sur les informations fournies par les étudiants eux-mêmes et, compte tenu du faible taux de réponse, elles ne peuvent au stade actuel être tenues pour représentatives. C'est pourquoi, comme nous l'avons déjà indiqué dans le dossier, nous étudions avec l'OVE la possibilité de construire des outils permettant de mieux assurer ce suivi.

Cependant, d'ores et déjà, afin de mieux connaître le devenir de ses anciens étudiants, en même temps que pour resserrer ses liens avec ses anciens membres (ainsi qu'entre membres anciens et actuels), l'UFR LAC a prévu de se doter, à son niveau, de nouveaux outils, relais et rendez-vous. Ainsi, sera remis aux étudiants en fin de M1 et de M2 un questionnaire dans lequel ils laisseront leurs coordonnées et préciseront leurs objectifs, professionnels ou de formation, pour les années suivantes. Ce questionnaire permettra de constituer un annuaire des anciens (qui ne sera pas communiqué), actualisé annuellement par le biais de courriers électroniques qui pourront être associés à des liens renvoyant à des rendez-vous de l'UFR et de l'Université. Dans le même temps, à la faveur de l'ouverture d'une page facebook, l'UFR LAC développera un réseau destiné aux étudiants présents et anciens du master Lettres. Enfin, sera organisée en parallèle, en partenariat avec le BVE et le SAOIP, au début de chaque année, à partir de septembre 2013, une demi-journée sur le devenir de nos étudiants (l'autre partie de la journée étant consacrée à une réunion sur les stages), moment de témoignage et d'échange, au cours duquel des étudiants ayant trouvé un emploi à leur mesure évoqueront leur expérience professionnelle.

• PILOTAGE DE LA MENTION

Les critiques portent ici sur la description des **modalités pédagogiques** et les procédures **d'évaluation des enseignements**.

Modalités pédagogiques

- « Les modalités pédagogiques ne sont pas décrites très précisément. »

On peut supposer que cette réserve, ou ce regret, correspond à une moyenne entre un jugement positif porté sur la spécialité recherche (« Les modalités pédagogiques sont claires ») et un jugement plus critique dont la spécialité PE a fait l'objet sur ce point et qui doit selon nous être révisé à la lumière des améliorations considérables apportées tout au long de l'année à une formation qui, rappelons-le, n'ouvrira qu'en septembre prochain et qui, selon les termes du rapport, « devrait être encouragée » (Recommandations pour l'établissement).

Cette réserve ne nous paraît donc pas justifiée. Ajoutons que les modalités pédagogiques ont été détaillées très précisément dans le dossier (autant qu'il était possible à la date de rédaction pour le master PE), au niveau de chacune des spécialités, ainsi que dans les trois annexes jointes au dossier d'évaluation (à raison d'un fichier pour chacune des trois spécialités : LAPC, PE et master mention ME - non évalué dans ce rapport) conformément aux directives qui nous avaient été transmises.

Evaluation des enseignements

« L'évaluation des enseignements pourrait être organisée plus systématiquement. »

Rappelons d'abord que la mention LAPC (future « mention Lettres ») est dotée depuis début 2011, par décision du conseil d'UFR, d'un « Conseil de perfectionnement » qui lui est propre (appelé parfois « Conseil de filière master lettres »), incluant des étudiants et travaillant en lien avec le Conseil pédagogique de l'UFR.

Ce conseil est chargé du suivi pédagogique et de l'organisation annuelle de la formation.

L'évaluation des enseignements par les étudiants, assurée à l'échelle des UFR sur la base des directives et des instructions de l'établissement, est devenue systématique dans notre UFR depuis l'année universitaire 2011-2012. Elle s'appuie sur des questionnaires anonymes remplis par les étudiants à l'issue de la dernière séance de cours. La synthèse des données est ensuite assurée par le conseil de perfectionnement (ou « conseil de filière ») correspondant. S'agissant du master mention LAPC, les questionnaires portaient jusqu'à présent sur les enseignements considérés individuellement (cours et séminaires). Les réponses aux questions ouvertes offrent déjà toutefois des éléments d'appréciation sur l'ensemble de la formation. Les étudiants mettent ainsi en avant l'ouverture interdisciplinaire, la richesse des propositions d'enseignement, la qualité des interventions, la disponibilité des directeurs de recherche, le climat intellectuel propice ... A la date de remise des dossiers nous n'avions pas encore mis en place d'évaluation globale de la formation par les sortants. A l'occasion des réflexions suscitées par la lecture du rapport d'évaluation, nous avons décidé de mettre également en place cette évaluation globale systématique.

2.A. Spécialité LETTRES, ARTS, PENSÉE CONTEMPORAINE

- Projet pédagogique
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies
- Pilotage de la spécialité

• PROJET PEDAGOGIQUE

Rappelons que les deux seules critiques émises portent sur la politique des stages et la formation en TICE. Nous traiterons de la politique des stages dans la section suivante parce qu'elle est en lien direct avec la question plus générale de la professionnalisation.

TICE

« Les TICE pourraient être plus présentes dans la formation »

Les TICE ne font pas l'objet d'une formation spécifique dans notre spécialité recherche, mais elles n'en sont pas moins présentes à différents niveaux de notre enseignement. Ainsi, les séances de méthodologie de la recherche leur accordent une place notable. Les étudiants de master peuvent également choisir certains séminaires dans le master Cinéma, Documentaire, Médias qui fait quotidiennement usage des ICE.

D'autre part, les TICE prennent une part de plus en plus importante dans les pratiques pédagogiques du master comme de la licence et du doctorat :

- la plateforme DIDEL de l'Université permet de mettre en ligne cours, bibliographies, listes de travaux des séminaires, etc. ;
- un répertoire des questions les plus fréquentes que se posent les étudiants de master a été mis en place sur le site de l'UFR ;
- la maîtrise d'un logiciel de traitement de texte est devenue une condition indispensable à la production d'un mémoire, et nos étudiants, dans leurs recherches, savent pouvoir compter sur des ressources en ligne auxquelles ils recourent massivement, et tout particulièrement aux riches bases de données de P7 ainsi qu'aux sites consacrés à une période ou un corpus (par ex « la Société des études romantiques et dix-neuviémistes »)

• INSERTION PROFESSIONNELLE ET POURSUITE DES ETUDES CHOISIES

Ayant abordé la question des outils à propos de la mention, nous n'y reviendrons pas dans cette section. Nous élargirons en revanche le propos à la problématique de la professionnalisation dans laquelle ces questions trouvent leur cohérence.

Le taux de poursuite en doctorat

« Le taux de poursuite en thèse est en baisse notable »

Les chiffres de poursuite en doctorat fournis par l'OVE et introduits dans le dossier soumis à évaluation semblent avoir joué un rôle important dans le jugement mitigé (B) porté sur « l'insertion professionnelle et la poursuite des études choisies » et avoir rejilli à différents moments sur le diagnostic porté sur la mention elle-même. Il est vrai que nous avons nous-mêmes souligné qu'une spécialité recherche représente une étape décisive dans une formation aux métiers de chercheur et d'enseignant-chercheur. Ces chiffres, effectivement faibles (on verra plus loin pourquoi...), semblent bien fournir également la principale raison d'être de la recommandation qui nous est faite de poursuivre au niveau de la spécialité la réflexion sur la professionnalisation. Il n'est certes pas dans nos intentions d'abandonner cette réflexion qui nous a conduits à repenser notre offre de formation, et si un diagnostic pessimiste était fondé, nous nous rallierions bien sûr à ce jugement sévère, mais le problème soulevé par ces données statistiques est d'une autre nature. Comme nous l'avons indiqué en effet, on ne peut se fier à ce jour aux chiffres fournis par l'OVE. Plus particulièrement, les taux de poursuite en doctorat fournis par l'OVE et introduits dans le dossier sont manifestement inexacts et ils le sont en raison de la faiblesse même du taux de réponse aux enquêtes.

Une étude empirique, simple dans son principe mais indiscutable, confirme cette analyse. Nous avons en effet comparé manuellement sur les trois dernières années (années 2009-2010 à 2012-2013) les listes de nouveaux inscrits en doctorat dans l'ED 131 en début d'année avec les listes d'admis en M2 des trois années correspondantes (années 2008-2009 à 2011-2012). Cette comparaison donne les résultats suivants :

Rentrée 2009/2010 = 9 D1 sur 61 soit 15 %

rentrée 2010/2011 = 9 D1 sur 74 soit 12,16 %

rentrée 2011/2012 = 6 D1 sur 60 soit 10%

Ajoutons que le doctorat les taux de poursuite en doctorat auxquels nous aboutissons de cette façon sont nécessairement inférieurs aux taux réels pour ces trois années, puisqu'ils ne prennent pas en compte ceux de nos étudiants admis en M2 mention LAPC au cours des mêmes années qui se sont inscrits en doctorat dans une autre ED de l'Université ou dans une ED relevant d'une autre université, que ce soit en France ou à l'étranger, ni même des étudiants qui s'inscriront en doctorat à l'avenir ou qui se sont inscrits en doctorat après un M2 obtenu avant 2010. Nous ne disposons pas des chiffres correspondant à ces situations.

Les débouchés

Puisque se pose la question des débouchés, il convient de rappeler que le doctorat, formation extrêmement sélective par nature, n'est pas la seule perspective qui s'offre à des étudiants à l'issue d'un master recherche.

Ainsi, en raison du niveau requis pour pouvoir s'inscrire à ce concours, le master recherche demeure une voie incontournable pour la préparation à l'agrégation.

L'entrée dans la vie active est une autre issue possible puisque, d'une part, certains étudiants de M2 peuvent avoir obtenu le CAPES ou l'agrégation, et que, d'autre part, les compétences intellectuelles et organisationnelles requises pour, et développées par, un master de lettres (au nombre desquelles la culture générale, l'esprit d'examen, la rigueur, l'aptitude à la recherche et à la problématisation, l'autonomie, les qualités rédactionnelles...) – *a fortiori* lorsque le niveau de la formation est largement reconnu – continuent à notre époque d'intéresser les entreprises, les organismes et les administrations, notamment, pour ce qui nous concerne, dans les domaines de la culture, des médias et du monde artistique.

Enfin, ce n'est pas déroger que de s'engager dans une formation complémentaire après un master de lettres pour compléter ses compétences et « valoriser son curriculum vitae » pourvu que ce soit sur la base d'un projet cohérent.

La politique des stages

La politique des stages participe de la professionnalisation des étudiants. Consciente de cette évidence, l'UFR LAC a pris, dans le cadre de sa réflexion sur la professionnalisation poursuivie cette année, les dispositions suivantes, qui concernent directement la spécialité LAPC :

- un groupe de travail a été constitué, au sein du conseil pédagogique, visant à améliorer :
- l'articulation des stages avec les enseignements et les objectifs de la formation ;
- leur progressivité du L2 au M2 ;
- leur encadrement (modalités de validation pédagogique du rapport de stage).

Ont été également décidés :

- la mise en place, en début d'année, d'une réunion d'information sur les stages ainsi que sur les actions et les outils du SAOIP, animée par le responsable des stages de l'UFR et des membres du SAOIP ;
- la constitution d'un carnet des stages offert à la consultation des étudiants et des enseignants ;
- la prospection, avec le responsable des stages de l'UFR et différents collègues en relation avec les secteurs de l'édition, du multimédia, des organismes culturels et du journalisme, d'entreprises et d'organismes susceptibles d'accueillir des étudiants en stage ;
- le développement d'outils de partage entre étudiants et anciens étudiants.

• PILOTAGE DE LA SPECIALITE

Le rapport ne fait pas état de réserves ou de critiques au regard de ce critère. Il est intégralement positif.

2.B. Spécialité PROFESSIONNELS DE L'ÉCRIT

- Projet pédagogique
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (SO)
- Pilotage de la spécialité

Nous sommes évidemment très sensibles à l'intérêt manifesté dans ce rapport d'évaluation pour notre formation professionnalisante innovante.

S'agissant des points en discussion, et avant de les reprendre dans le détail, il importe de rappeler qu'à l'heure de constituer le dossier sur lequel repose cette évaluation, notre diplôme était encore dans sa phase de définition.

L'ouverture, en guise de préfiguration et ce, dès, septembre 2013, d'un Parcours de M2 « Professionnels de l'écrit » inscrit dans la spécialité « Littérature, Histoire, Société », vise précisément à permettre d'affiner et de préciser les formes et contenus du nouveau Master qui ouvrira donc, en tant que Spécialité, en septembre 2014.

La préparation de cette ouverture pour septembre 2013 a permis d'avancer considérablement par rapport à la présentation qui en a été faite voici quelques mois. Et c'est pourquoi il est dès à présent possible d'apporter une réponse éclairante sur chacun des trois « points faibles » pointés par le rapport de l'AERES.

Le rapport lui-même ne pratiquant pas une séparation étanche entre les appréciations touchant au pilotage de la spécialité et celles touchant au projet pédagogique, nous procéderons de la même manière et nos réponses porteront donc sur chacun des points jugés plus faibles à l'époque de rédaction du dossier.

Les débouchés

« Les débouchés ne sont pas définis assez précisément ».

C'est à nos yeux le reproche le moins aisément compréhensible, dans la mesure où notre

formation est conçue pour déboucher immédiatement sur l'emploi et que le mode d'organisation pédagogique choisi, l'apprentissage, vise bien évidemment à favoriser cette insertion.

Les compétences, employeurs et métiers visés font l'objet d'une énumération relativement précise, qu'il n'est pas inutile de rappeler :

Métiers visés à la sortie de la formation :

Personnel des services communication des administrations et collectivités territoriales, des institutions culturelles, des établissements d'enseignement supérieur : rédacteur, chargé de mission, responsable éditorial, secrétaire de rédaction. Rédacteurs de comptes rendus de réunions et d'assemblées, de discours, journaux et bulletins institutionnels et territoriaux.

Personnel des Services communication interne et externe des entreprises. Responsable de la communication, membre des cabinets de direction.

Personnel des services de documentation interne des institutions, des administrations et des entreprises : rédaction de notes de synthèse, de dossiers documentaires, rédaction et organisation des bases de données, des archives et des documentaires.

Personnel des Agences de conseil et société de production dans les domaines audiovisuels et numériques. Rédacteur multimédia : webdocumentaires, audioguides, documents multi-supports, conception et rédaction de sites web, *community managers*, animation et modération de forums et de communautés, analyse et rédaction d'études sur les sites et la relation aux publics.

Rédacteur/concepteur de mémoires individuels ou d'entreprise et d'ouvrages à façon.

Service de veille documentaire : « curation ».

La part du multimédia

« Le volume horaire dévolu à la formation en multimédia paraît faible »

Le rapport a probablement conçu cette remarque sur la foi des intitulés de cours, dont l'un seulement, il est vrai, est porteur du terme « multimédia ». Si l'on se réfère au contenu des enseignements, il est certain que ce reproche peut être fortement atténué. En voici le détail, tel qu'il résulte de la mise au point des contenus effectués récemment :

TD Atelier multimédia. Il s'agira pour l'essentiel d'un apprentissage de l'utilisation de logiciels de mise en page (Indesign) et de retouche d'image (Photoshop), par le biais d'exercices et de travaux en rapport avec l'activité professionnelle exercée dans le cadre de l'apprentissage. Les séances du second semestre visent en outre à permettre la finalisation du projet personnel, lequel suppose bien entendu un important travail en plus du volume horaire des cours.28h + 16h = 44 h

CM de communication (« Les langages »)- Six séances de 3 heures seront consacrées à la présentation des règles et principes de la communication graphique et visuelle, dans le domaine de l'image, de la mise en page, de la publicité, de la presse, etc.18h

TD Outils et technologies de la communication(Les outils). 14 séances de 3 heures seront intégralement consacrées à la maîtrise de l'utilisation des ressources en ligne : prise en main d'un logiciel simple de conception d'un site web et d'un blog ; présentation des techniques spécifiques de communication via réseaux sociaux ; règles et usages du référencement sur internet ; techniques fines de la recherche online ; conquérir, maîtriser, conserver une identité et un espace numériques. 42h

TD Atelier rédaction professionnelle. Entre un tiers et un quart des séances traitera des spécificités de la rédaction multimédia : l'écriture pour le web, quelle langue sur les réseaux sociaux ? comment rédiger un blog d'entreprise ou d'administration ? les spécificités de la rédaction électronique (différence entre écriture d'un mail et d'un courrier papier, par exemple). 6 séances.....18h

Au total, les enseignements touchant les outils, les techniques, les formats et les langues de la communication multimédia constitueront donc un ensemble de 122 heures environ,

soit 30% du volume horaire global.

Les intervenants professionnels

« La liste des intervenants professionnels n'est pas assez diversifiée »

Ce reproche paraît entièrement imputable à la date de rédaction du dossier pour l'évaluation. L'équipe en était alors à peine au stade de la configuration, mais a considérablement évolué depuis.

La liste présentée alors reposait essentiellement en effet sur les personnalités déjà engagées dans le cycle de conférences mutualisées avec les autres Masters professionnels et sur les enseignants titulaires de l'équipe de LAC.

Quoique, au moment de la présente réponse (avril 2013), et pour des raisons le plus souvent liées à la durée des formalités administratives de recrutement, l'équipe enseignante ne soit pas encore définitivement constituée, on peut néanmoins y ajouter les personnes suivantes (sous réserve de validation de leur nomination par les instances adéquates) :

- Solenne PROUX, responsable communication sociale et insertion au Conseil Général du Val de Marne, PAST chargée de la communication institutionnelle (96h) ;
- Miguel GOMES FERREIRA, juriste, enseignant-chercheur à l'université Paris-Diderot : enseignant chargé du cours sur les Institutions et les organisations (48h) ;
- Séverine LAPORTE, Graphiste et enseignante à l' Ecole Estienne : Atelier multimédia et réalisations graphiques (44h)
- Tristan MENDES-France, enseignant au CELSA, spécialiste de la communication online et Loukmane HAMIDOU, conseiller en communication multimédia : Outils et technologies de la communication (42h)
- Emmanuelle GUERIN, enseignant-chercheur en sociolinguistique ;
- Laurence SALVATOR, professeure agrégée, spécialiste des pratiques de lecture ;
- Christine DEVELLOTTE, spécialiste des usages interculturels de la langue : interventions dans le cadre du cours sur « les langages, les publics ».

*

Deux autres points du rapport d'évaluation nous semblent devoir faire l'objet d'une réponse :

La préparation aux concours de la fonction publique

« [Les objectifs de la formation] en termes de (...) préparation aux concours de la fonction publique gagneraient à être clairement définis »

Rappelons, à ce sujet que la décision, par l' UFR, de procéder à la mise en place de ce nouveau Master fait suite à la création, en 2010, d'un Parcours de Licence de Lettres intitulé « Métiers de l'écrit » et dont la finalité précise, et pour ainsi dire exclusive, est la préparation aux concours de la fonction publique et des écoles de journalisme et de communication.

Ce besoin a donc été prioritairement pris en compte dans l'offre de formation de l'UFR et fait l'objet de cours spécifiques qui connaissent une fréquentation grandissante chaque année.

Le présent Master n'a pas pour vocation de répéter ni de poursuivre cette visée, mais d'offrir, à un autre niveau (M2), des compétences précises permettant une insertion rapide dans l'univers professionnel. Nous postulons que l'addition du niveau élevé de culture générale, des compétences acquises sur le terrain via l'apprentissage (12 mois) et des techniques et connaissances dispensées lors des enseignements et travaux pratiques constitue une autre forme, supplémentaire voire complémentaire, de préparation efficace aux concours.

- La politique des stages

« La politique des stages devrait être précisée »

Pour ce qui concerne la mention dans son ensemble et la spécialité recherche, on se

reportera aux réponses apportées plus haut.

Pour ce qui concerne en revanche la spécialité « Professionnels de l'écrit », la nature même de la formation, dispensée en apprentissage (2 jours à l'université, 3 jours en entreprise/organisme/ administration), nous semble devoir exclure tout recours aux stages. L'insertion professionnelle étant non seulement la priorité mais la raison d'être de cette nouvelle formation, il nous a semblé que ce régime est le plus à même d'y parvenir avec succès.

Avec cette formation innovante, conçue pour répondre aux besoins tant du monde du travail que d'étudiants littéraires dont les compétences sont insuffisamment employées, l'UFR LAC consent des efforts particuliers que nous serions très heureux de voir encouragés par l'AERES avec une notation supérieure à celle qui lui a été consentie lors du premier examen du dossier.



Vincent Berger